



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Pérou

Question écrite n° 74390

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le pillage du patrimoine culturel péruvien. Le commerce des antiquités au Pérou est cependant devenu une industrie qui brasse des millions de dollars - ce qui inquiète les autorités. L'Institut national de la culture (INC) estime à 800 millions de dollars le produit annuel de la vente illégale de ces objets. Par exemple, une plaque en or provenant de l'armure d'un guerrier trouvée dans les tombeaux de l'« homme de Sipán » - et confisquée le 7 octobre dernier par des agents du FBI - a été vendue 1,6 million de dollars au marché noir. L'INC attribue le développement du trafic d'antiquités à l'accroissement de la demande mondiale et à l'inefficacité des lois péruviennes. Celles-ci autorisent la propriété privée et la vente des antiquités dans le pays, mais interdisent leur commercialisation à l'étranger. Il lui demande donc quelles mesures pourraient être adoptées sur le plan international pour renforcer la sauvegarde du patrimoine péruvien.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74390

**Rubrique :** Relations internationales

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** affaires étrangères, coopération et francophonie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mars 2002, page 1620